

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT

DE RENNES

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

## COMMUNE DE BAIS

L'an deux mil douze, le vingt sept mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt et un mars deux mil douze, sous la présidence de Monsieur Joseph PICHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19                      présents : 15                      absents: 4

Joseph PICHET – Nathalie CLOUET – Roger POULARD - Christine MADDALIN-HEBERT - Stéphane JEUSSET - Laurent BESNIER - Chantal GODET – Jean-Jacques HERVOUIN - Philippe JACQUES – Véronique MARCHAND-SAVALLE - Patrick MASSET - Tiphaine MAUSSION – Patricia MOREL – Céline OGER – Emmanuelle ROUSSEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent non excusé :**

**Absents excusés :** Anne-Marie RUBLON - Daniel DAHIOT - Denis VALOTAIRE - Christian POTTIER

**Secrétaire :** Nathalie CLOUET

**Pouvoirs :** Anne-Marie RUBLON à Joseph PICHET - Daniel DAHIOT à Christine MADDALIN-HEBERT - Denis VALOTAIRE à Tiphaine MAUSSION - Christian POTTIER à Nathalie CLOUET

### 12-26 Taxes foncières et d'habitation

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19                      Présents : 15

Voix contre : 0                      Votants : 19

Abstentions : 0

DECIDE de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2012, à savoir :

Taxes	Taux 2012
Taxe d'habitation	11,96 %
Foncier bâti	14,31 %
Foncier non bâti	35,66 %

## **12-27 Budget principal – Budget primitif 2012**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19            Présents : 15

Voix contre : 0        Votants : 19

Abstentions : 0

ADOPTE le budget primitif 2012 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 437 336,00 €
Recettes	1 437 336,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 275 656,00 €
Recettes	3 275 656,00 €

## **12-28 Budget assainissement collectif – Budget primitif 2012**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19            Présents : 15

Voix contre : 0        Votants : 19

Abstentions : 0

ADOPTE le budget primitif 2012 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	125 763,00 €
Recettes	125 763,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	169 840,00 €
Recettes	169 840,00 €

## **12-29 Budget assainissement non collectif – Budget primitif 2012**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19            Présents : 15

Voix contre : 0        Votants : 19

Abstentions : 0

ADOPTE le budget primitif 2012 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	28 770,00 €
Recettes	28 770,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	28 770,00 €
Recettes	28 770,00 €

DECIDE de clôturer ce budget

### **12-30 Budget lotissement « Le Parc » - Budget primitif 2012**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19          Présents : 15

Voix contre : 0        Votants : 19

Abstentions : 0

ADOPTE le budget primitif 2012 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	31 443,95 €
Recettes	31 443,95 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	31 443,95 €
Recettes	31 443,95 €

### **12-31 Budget lotissement « ZAC nord » - Budget primitif 2012**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19          Présents : 15

Voix contre : 0        Votants : 19

Abstentions : 0

ADOPTE le budget primitif 2012 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	64 581,52 €
Recettes	64 581,52 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	36 701,69 €

Recettes	36701,69 €
----------	------------

### **12-32 Budget lotissement « Le Trésor » : Budget primitif 2012**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19            Présents : 15

Voix contre : 0        Votants : 19

Abstentions : 0

ADOpte le budget primitif 2012 qui s'équilibre de la manière suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	790 673,00 €
Recettes	790 673,00 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	26 953,43 €
Recettes	26 953,43 €

### **12-33 Budget lotissement « Le Hameau du Fresne » - Budget primitif 2012**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19            Présents : 15

Voix contre : 0        Votants : 19

Abstentions : 0

ADOpte le budget primitif 2012 qui s'équilibre de la manière suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	508 135,37 €
Recettes	508 135,37 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	31 502,54 €
Recettes	31 502,54 €

### **12-34 Budget lotissement « Extension du Fresne » - Budget primitif 2012**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19            Présents : 15

Voix contre : 0        Votants : 19

Abstentions : 0

ADOpte le budget primitif 2012 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	85 310,00 €
Recettes	85 310,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	112 620,00 €
Recettes	112 620,00 €

### **12-35 Lotissement « Le Hameau du Fresne » – avenant au marché Lardeux**

Vu la délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise déclarée attributaire ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser ces travaux modificatifs portant sur le lot suivant :

entreprise	montant initial du marché en € TTC	montant avenant en € TTC	montant total du marché en € TTC
Avenant n°1 – changement de plantations / réseaux			
LARDEUX	10 830,38	- 474,71	10 355,67

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19            Présents : 15

Voix contre : 0        Votants : 19

Abstentions : 0

APPROUVE la conclusion de cet avenant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

### **12-36 Devis divers**

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :            Présents :

Voix contre :        Votants :

Abstentions :

APPROUVE les devis suivants:

DIVERS		
Salle Unisson – Contrôle Faux grill	APAVE	430,56 € TTC
Salle Unisson – parking barrière limite hauteur	CFMI	1 495,00 € TTC
Souffleur à dos	Marion	669,00 € TTC
Tracteur	Espace Emeraude	16 411,51 € TTC
Tondeuse	Espace Emeraude	1 274,94 € TTC
Cheminée Place de l’Ancien Marché	Desmots Racineux	4 031,81 € TTC
Fourniture et pose DAD sur la porte arrière scène	Bernard	1 207,96 € TTC
ASSAINISSEMENT		
Travaux Station d’épuration – maîtrise d’œuvre	ATEC	2 960,10 € TTC

### **12-37 Lotissement du Trésor - réservations de lots**

Vu la délibération n°10-65 du 20 juillet 2010, fixant le prix de vente des lots ;  
Vu le courrier de Monsieur Emmanuel HERVOUIN portant réservation du lot n°22 ;  
Vu le courrier de Monsieur Anthony GOUTARD et Mademoiselle Marie JAGLINE portant réservation du lot n°39 ;

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19            Présents : 15

Voix contre : 0            Votants : 19

Abstentions : 0

DECIDE la vente de ces lots du lotissement du Trésor aux personnes ci-dessus désignées ;  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et les actes de vente à recevoir par Me Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais ;  
DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « Lotissement du Trésor ».

### **12-38 SDE 35 – rapport de contrôle de la fourniture et de la distribution publique d’énergie électrique – 2009- 2010**

Vu le rapport du SDE, la synthèse et la fiche précisant pour Bais les principaux indicateurs relatifs aux usagers, au patrimoine et à la qualité de l’énergie électrique distribuée.

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19            Présents : 15

Voix contre : 0           Votants : 19  
Abstentions : 0

DIT avoir pris connaissance du rapport de contrôle de la fourniture et de la distribution publique d'énergie électrique.

### **12-39 Droit de préemption urbain**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB 340, AB 341 et AB 342, 22 rue du Champtriquant ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB 219, AB 220, AB 221 et AB 226, 4 rue du Docteur Lebreton ;

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour : 19           Présents : 15

Voix contre : 0         Votants : 19

Abstentions : 0

RENONCE au droit de préemption urbain sur ces parcelles.